RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 00222
Numéro SIREN : 442 497 350
Nom ou dénomination : CAPGENES

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt 5385

5385 n° de dépôt

02D222 n° de gestion

6 AOUT 2019

n° de facture

n° de chrono

Capgenes

Société Union de Coopérative Agricole
Agréée n°1727
Siège social : Agropole – 2135 route de Chauvigny
86550 Mignaloux Beauvoir
SIRET 442 497 350 000 11 - APE 0 162 Z

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'UNION CAPGENES
Organisme et Entreprise de Sélection caprin (OES)

L'An 2018, le 21 juin, les associés de **l'UNION CAPGENES** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à CAPGENES, agropole, 2135 route de chauvigny 86 550 MIGNALOUX BEAUVOIR, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1°/ APPROBATION DU PROJET DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017.

2°/ PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE TECHNIQUE DE L'UNION, EXERCICE 2016/2017.

3°/ PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2017.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET VOTE DE RESOLUTIONS FINANCIERES COMPORTANT QUITUS AUX ADMINISTRATEURS.

4°/ RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

5°/ RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION.

Monsieur **François PERRIN** préside alors les débats et, après avoir constaté que l'Assemblée Générale Ordinaire a été régulièrement convoquée par insertion en annonces légales en date du 1er juin 2018 et par convocation individuelle des associés coopérateurs par lettre adressée le 22 mai 2018, demande à l'Assemblée de procéder à la désignation de 2 scrutateurs pour former avec lui le Bureau de l'Assemblée.

Sur proposition, l'Assemblée désigne :

Monsieur **Eric BERGOUGNOUX** et Monsieur **Arnaud GAUVREAU** lesquels, avec le Président, désignent Monsieur **Pierre MARTIN**, Directeur, en tant que secrétaire de séance.

Le Bureau s'étant fait remettre la feuille de présence établie pour l'Assemblée Générale annuelle Ordinaire, constate que sur
27 Associés inscrits, représentant 166 voix, 13 Associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire et disposent de 144 voix.

Greffe du tribunal de commerce de Poitiers : dépôt N°5385 en date du 06/08/2019

Le Bureau arrête et certifie la feuille de présence à laquelle sont joints les pouvoirs remis par les Associés représentés, et constate que le quorum du **tiers total des voix des Associés inscrits est réuni** et que l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Le Président **François PERRIN** déclare la séance ouverte, remercie les personnes présentes, donne la liste des excusés, et propose de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROJET DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2017

Le Président **François PERRIN** rappelle que le procès verbal a été envoyé à tous les associés en même temps que la convocation. Après lecture du projet, aucune observation n'étant formulée en séance, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE TECHNIQUE 2016/2017

Monsieur **Pierre MARTIN** présente les actions techniques conduites dans le cadre des missions de l'Organisme de Sélection (O.S) et fait le point sur les actions et les projets en cours pour 2018.
A partir des résultats du programme de sélection avec une augmentation du nombre de chèvres inscrites de 1.5% (159 522 chèvres présentes dans 600 élevages), il présente les principaux indicateurs techniques relatifs aux actions conduites dans le programme national de sélection : l'indexation, les accouplements programmés, le progrès génétique obtenu, le bilan et inventaire génétique des troupeaux, la morphologie (+15% d'animaux pointés en deux ans), la gestion de la variabilité génétique et l'offre de service avec l'appui à la sélection réalisé par les techniciens référents.
Il fait un point sur l'état des actions engagées dans le programme des races ANGORA, POITEVINE et CORSE, et précise l'engagement technique de CAPGENES auprès d'autres races à petits effectifs (la Pyrénéenne, la chèvre des Fossés, la Rove, la Provençale et la Massif Central, la chèvre de Lorraine, la Créole, la Boer et la chèvre Péi) avec l'appui de l'Institut de l'Elevage.

Madame Audrey POUREAU poursuit avec le déploiement du programme de sélection Gènes Avenir. L'objectif est de proposer des solutions reproduction-sélection adaptées aux besoins de tous les éleveurs caprins. Un bilan de connexion pour connaître la place des éleveurs dans le programme de sélection et une plaquette pour améliorer les filiations ont été diffusés. L'offre reproduction a été rénovée (accompagnement des nouveaux éleveurs et des échecs à l'IA) avec le déploiement d'un bilan fertilité. Une évolution des protocoles de contrôle de performances à des fins génétiques a permis d'assouplir la mise en œuvre du contrôle laitier. Lancé fin 2016, le programme Gènes Avenir bénéficie d'une couverture médiatique importante relayée par le site internet de Capgènes avec le déploiement de nouvelles fonctionnalités (annuaire en ligne, plateforme d'échange des reproducteurs...). La campagne 2018 sera consacrée à la rénovation de l'offre génétique avec le déploiement progressif de la génomique.

Monsieur Olivier PONTHOREAU présente les actions techniques liées à l'activité de l'Entreprise de Sélection (E.S) et apporte les commentaires sur les résultats des principales actions à savoir :

- L'évaluation de la fonction sexuelle des séries M et N
- Le bilan de la production de semence avec les quantités et les rendements technologiques conforme à l'objectif fixé (3 000 doses produites par mâle)
- Les résultats d'indexation de la série de testage I (13000)
- L'augmentation de l'activité de mise en place en France avec 74 335 I.A. (+1 %)
- Les volumes de doses distribuées

- L'activité export qui concerne la vente de pédigrées et la vente de semences (4 400 pédigrées et 17 800 doses vendues en forte hausse par rapport à la campagne précédente).

Enfin, les actions communes relevant de la formation (nationale et internationale), de la promotion (salons) ont été développées au cours de l'exercice.

Pierre MARTIN présente enfin les programmes de recherche et développement dans lesquels Capgènes est impliqué. Les principales échéances à retenir sont le déploiement de la génomique prévu fin 2018, le lancement du programme européen SMARTER sur la génétique de l'efficacité alimentaire, l'amélioration du process de production de semences avec les tests de nouveaux dilueurs et nouveaux prédicteurs de qualité de semence.

L'année 2018 sera aussi consacrée à une amélioration progressive du site Capgènes avec des investissements prévus pour la rénovation de la toiture de la préquarantaine, la clôture du site, investissement dans du matériel et des logiciels de laboratoire.

3) PRESENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Monsieur **Pierre MARTIN** présente dans le détail les principaux postes du bilan et du compte de résultat et commente les comptes analytiques des activités O.S. et E.S. durant l'exercice. Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire **de 177 551,82 euros.** Ce résultat est le fruit d'un maintien de l'activité France et d'une forte augmentation des produits exports (+14 K€) et des subventions (ministère, ANICAP, programme de recherche : +70 K€) et d'une bonne maitrise des charges.

- PRESENTATION DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Président **François PERRIN** donne la parole à Madame Florence VIOLLEAU, Commissaire aux Comptes du cabinet MALEVAUT-NAUD qui présente les rapports général et spécial.
Pour rappel les conventions déjà approuvées en assemblée générale se sont poursuivies au cours de l'exercice 2017 :

- Opérations réalisées avec le coopérative COPAVENIR
 - Location d'immeubles par COPAVENIR à CAPGENES, pour un loyer annuel de 2 230 euros
 - Facturation par COPAVENIR à CAPGENES d'une prestation de fourniture d'eau, pour un montant de 3 404 euros
- Opérations réalisées avec AURIVA
 - Prestations de pointage facturées par AURIVA à CAPGENES pour un montant de 2 600 euros
- Opérations réalisées avec EVOLUTION
 - Dans le cadre d'une convention : collaboration dans le domaine des biotechnologies et le transfert d'embryons, facturée à CAPGENES par EVOLUTION pour un montant de 19 995 euros

Sans observation particulière, Madame Florence VIOLLEAU certifie réguliers et sincères les comptes annuels de l'union pour l'exercice clos au 30 septembre 2017.

- APPROBATION DES COMPTES, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET VOTE DES RESOLUTIONS

Le Président **François PERRIN** met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **APPROUVE** les comptes qui lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **DONNE QUITUS** de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice 2016/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **FIXE** le résultat net de l'exercice à un bénéfice de 177 551,82 euros et **DECIDE** de l'affecter en « Réserve ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **DECIDE** qu'il n'y a lieu de ne doter aucune réserve légale, règlementaire ou statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **CONSTATE** que le montant du capital souscrit à la date de clôture de l'exercice, soit le 30 septembre 2016, est de 120 185,00 euros, identique par rapport au montant constaté à la date de clôture de l'exercice précédent par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **CONSTATE** que le montant global de l'allocation versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2016/2017 est de 9 864,68 euros, pour un montant global de l'allocation attribuée à 14 000,00 euros en Assemblée Générale du 4 avril 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **DECIDE** d'attribuer aux administrateurs une indemnité compensatrice de l'activité consacrée à l'administration de CAPGENES. Le montant de l'allocation globale allouée à cet effet au Conseil d'Administration pourra atteindre 24 000,00 euros pour l'exercice allant du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **APPROUVE** les conventions qui sont relatées à la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

- **DONNE** tout pouvoir au président du Conseil d'Administration, avec possibilité pour ce dernier de se faire substituer par toute personne de son choix, pour effectuer les formalités de publicité, de dépôt et de façon plus générale toute autre formalité qu'impliqueraient les présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

Collège Associés Coopérateurs :

Est sortant et rééligible :

- APIS DIFFUSION

Nouvel entrant :

- Association pour la Défense et le Développement de la Chèvre Poitevine

Le Président **François PERRIN** demande à l'Assemblée Générale si d'autres associés coopérateurs se portent candidats à cette élection. L'Association pour la Défense et le Développement de la Chèvre Poitevine se manifeste pour devenir nouveau membre du collège Associés Coopérateurs. Il est procédé par vote à main levée au renouvellement du tiers sortant, tel indiqué ci-dessus. Le membre sortant et le membre nouvellement entrant sont élus à l'unanimité.

Collège Associés NON Coopérateurs :

Conformément à l'article 18, les associés non coopérateurs organisent à huis clos le renouvellement du tiers sortant selon le résultat du tirage au sort effectué en Conseil d'Administration du 22/01/2009 (2009 : ANICAP – 2010 : FCEL – 2011 : FNEC).

Est sortant et rééligible :

- ANICAP

Le résultat du vote est communiqué au bureau de l'Assemblée. Le membre sortant est réélu à l'unanimité des membres associés non coopérateurs.

5) RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION : structuration de la sélection caprine des années 60 à nos jours et perspectives d'avenir

Monsieur **François PERRIN** au travers d'un dialogue avec Jean-Paul SIGWALD, ingénieur pivot de l'Institut de l'Elevage pour la sélection caprine des années 60 aux années 2000, a précisé les fondements de notre organisation caprine :

- *Porter des projets communs avec des éleveurs qui s'impliquent*
- *Travailler ensemble même si arriver à un accord passe par des moments difficiles et de nombreux compromis*
- *Construire prend du temps avec des réponses efficaces à la sélection sur la durée*
- *Collaborer avec les instituts techniques et de recherche*
- *Piloter l'ensemble dans des instances ad hoc où la filière est présente*

6) FUTUR OS / PROTOCOLE D'ACCORD FCEL-CAPGENES

Le fruit d'une concertation portée par les professionnels de la filière

Soucieuse d'anticiper les changements exigés par le règlement zootechnique européen et portée par le dynamisme de ses représentants, Capgènes mène depuis plusieurs mois, une concertation impliquant l'ensemble des acteurs de la filière, notamment les entreprises de mise en place, les organismes de conseil en élevage, l'interprofession caprine (ANICAP) et France Génétique Elevage. Les professionnels caprins partagent une ambition commune : « **fédérer et optimiser nos services reproduction-sélection pour améliorer et faire progresser nos réponses aux besoins des éleveurs sur tout le territoire.** »
Véritable socle fondateur, cette vocation définie par les professionnels a permis de dessiner les futurs contours de l'Organisme et Entreprise de Sélection caprin multiracial, intégrant la nouvelle règlementation européenne. Ce projet, construit autour d'une **stratégie commune portée par l'ensemble des partenaires métiers et filière**, poursuit plusieurs objectifs : toujours mieux servir les éleveurs, porter les valeurs d'innovation et de progrès dans les élevages, répondre aux besoins de tous en intégrant les spécificités territoriales et la diversité des modèles de production.
Forte de son histoire, de son expérience et de l'esprit collectif de ses membres, Capgènes amorce sereinement ce nouveau virage en se donnant les moyens d'aller au-delà des exigences réglementaires.

Une lecture « caprine » du Règlement Zootechnique Européen (RZE) qui dépasse les impératifs

Cette concertation approfondie a débouché sur un enjeu fondamental : profiter du RZE pour mettre en place **un projet caprin ambitieux** qui répond aux exigences européennes tout en renforçant les synergies actuelles pour un meilleur service reproduction-sélection auprès des éleveurs. Ainsi, Capgènes se voit doter de nouvelles missions : la collecte de données à vocation génétique et l'indexation - pour ce qui est de l'ordre du réglementaire - et la construction de conseils élaborés et la

création de services supports (formation, communication, R&D) – pour ce qui est de l'ordre des ambitions professionnelles caprines.
Remplir l'ensemble de ces missions, qui dépassent les compétences historiques de Capgènes ne pouvait se faire sans un partenariat renforcé avec France Conseil Elevage dont l'expertise en terme de collecte, de structuration et de valorisation des données est un prérequis essentiel. **D'où l'arrivée prochaine de France Conseil Elevage en tant qu'associé coopérateur de Capgènes.**

Gènes Avenir : un programme technique à l'image de ces nouvelles ambitions
Plus globalement, ce projet traduit la volonté des structures de mutualiser leurs forces et leurs compétences au service des éleveurs caprins de tout le territoire. Le déploiement du programme **Gènes Avenir** par les techniciens Capgènes, les inséminateurs et les conseillers d'élevage, en est la parfaite illustration. L'animation d'un réseau de référents issus des différents bassins de production, la mise en place de formations conjointes et la construction d'outils innovants seront autant d'occasion de **multiplier les échanges entre techniciens des trois métiers** (insémination, conseils en élevage, expertise génétique) en partageant la volonté de toujours **faire progresser les éleveurs**.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président **François PERRIN** remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 13 heures 30 et invite les participants à découvrir le site de Capgènes autour de trois thématiques : la génomique, l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque et l'enrichissement des milieux d'élevage.

Le Secrétaire de séance,
Pierre MARTIN.

Les Scrutateurs,

Le Président,
François PERRIN.

Certifié conforme à l'original,

CAPGENES
AGROPOLE
2135, Route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR
Tél. : 05 49 56 10 75
capgenes@capgenes.com
Siret 442 497 350 000 11

Le Président,
François PERRIN